

# Divers

## La Terrienne du Luxembourg SCRL Prêt hypothécaire à taux réduits

Rue Porte Haute, 21 à 6990 Marche-en-Famenne 084/32.21.02—www.terrieneduluxembourg.be  
Notre commune est partenaire

La Région wallonne met à disposition des futurs propriétaires des outils publics appelés « **Habitat pour Tous** ».

Le taux proposé est garanti pendant 30 ans maximum et assorti de réductions de taux pendant 8 ans telles que :

- **0,25%** en cas de 1er prêt hypothécaire social;
- **0,50%** en cas d'achat d'un logement social;
- **1,50% à 2,20%** si le bien se situe dans une Commune de pression immobilières (ex. Arlon)

Ces réductions sont cumulables.

### Quels types d'opérations ?

- La construction, l'achat, la réhabilitation, la restructuration, l'adaptation, la conservation, l'amélioration ou la préservation d'un premier logement;
- Prêt complémentaire possible ou écopack
- Montant maximum de l'emprunt : **203.000,00 €** A.S.R.D. comprise(s) (montant majoré dans certains cas);
- Prêt à **110 %**, le prêt pouvant comprendre les frais de notaire, d'architecte, de géomètre, etc.
- Durée du prêt : entre **10 et 30 ans**
- **Le taux est fixe**

Le taux d'intérêt dépend des revenus imposables globalement de l'emprunteur ainsi que du montant emprunté. Il est définitivement fixé sur base de la grille des taux lors de l'immatriculation du dossier.

Cette grille peut être consultée sur le site [www.swcs.be](http://www.swcs.be)  
Pour information, la grille applicable à partir du 22/04/2014 prévoit des taux allant de **2,85% à 4,40%**.

Attention : réductions additionnelles sur les taux renseignés (voir ci-dessus).

### Autres avantages ?

- Déductibilité fiscale
- Honoraires de notaire réduits de moitié pour les frais d'acte de prêt et réduction de 250,00 € HTVA sur les frais d'acte d'achat dans certains cas. Les droits d'enregistrement sont ramenés à 5% au lieu de 6% (suivant le revenu cadastral)
- Possibilité d'inclure dans le prêt la ou les assurance(s) vie (ASRD)
- D'autres avantages octroyés par la Région wallonne peuvent être cumulés, notamment la prime à la réhabilitation, l'assurance gratuite contre la perte de revenus, etc.